



Paris, le 04 mai 2018

M. Guillaume PEPY
Président de SNCF Mobilités
2, place aux Etoiles
CS 70001
93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS

Objet : Préavis de grève

Monsieur Le Président,

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFDT vous ont déposé une Demande de Concertation Immédiate le 25 Avril 2018.

A l'issue de la réunion de conciliation qui s'est tenue le 27 Avril 2018 dans le cadre de cette DCI, nous faisons le constat que des points de désaccord subsistent.

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFDT réitèrent leur exigence d'avoir de la part de la Direction SNCF Mobilités de véritables négociations sur les sujets suivants :

- Les organisations du travail de type « petits collectifs » en IDF ou ses déclinaisons en Province se multiplient. Elles dégradent sans commune mesure le service aux usagers et pèsent sur les conditions de travail des cheminots. Nous réclamons l'arrêt de tels dispositifs et la mise en œuvre d'organisation permettant d'assurer le service tout en améliorant les conditions de travail ;
- Accès à toutes les tarifications, tous les produits et services pour l'ensemble des canaux de distribution (guichets, boutiques, CLD, RCAD...) ;
- L'arrêt de la précarisation des emplois, des métiers de l'exploitation par le biais de filialisations, d'externalisations de charges de travail, d'emplois de CDD et d'intérimaires ;
- La direction impose des formations par module en fonction de l'affectation des agents : nous demandons une formation identique et complète par métier quelle que soit l'Activité à laquelle l'agent est rattaché ;
- Formation systématique au poste de travail avant la prise de poste ;
- Recensement des besoins de Formation de chaque agent par la tenue systématique d'un Entretien Individuel de Formation (EIF) par an ;
- Arrêt du contrôle en civil pour tous les ASCT.

Pour toutes ces raisons, les Organisations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA et CFDT vous déposent, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève couvrant la période du Samedi 12 Mai 2018 à 20h00 jusqu'au Mardi 15 Mai 2018 à 7h55.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des salariés de l'EPIC SNCF Mobilités ainsi que ceux appelés à les remplacer.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir, Monsieur Le Président, nos salutations respectueuses.

CGT
Laurent BRUN



UNSA
Roger DILLENSEGER



CFDT
Olivier BOISSOU

